

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi 11 décembre 2017 à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Grainville sur Odon en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, maire.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY - Bertrand CAGNEAUX - Christel ROGER - Dominique BASSET - Jean-Luc FAVREL - Marie-Paule GERVAIS -
Membres absents : Patrick DENOYELLE - Nathalie DRIAUX.- Virginie JOBARD – Didier LELIEVRE -
Karine TRASSARD-DERDA - Richard ORHANT

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 8 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Dominique BASSET est élu secrétaire de séance

Projet d'assurance de complémentaire collective

La compagnie d'assurance AXA est venue présenter un projet d'assurance de complémentaire santé collective accessible à tous.

Pour mettre en place ce système qui n'engage nullement la commune, il convient de respecter la procédure suivante :

- délibération du conseil municipal
- affichage en mairie pendant 10 jours minimum avec appel à partenariat
- distribution d'un questionnaire à la population
- tenue d'une réunion publique (location de salle facturée) par la société retenue.
- achat groupé mais contrat individuel
- cinq personnes doivent adhérer
- pas de frais d'adhésion
- pas d'âge limite

Le conseil municipal, avant de délibérer dans une séance ultérieure, réfléchit et décide de se renseigner auprès de l'UAMC (Union Amicale des Maires du Calvados) et de la Préfecture (contrôle de légalité).

Objet : Modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2018. Délibération N° 2017*42

Monsieur le maire expose que la parution tardive du décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques n'avait pas permis de revenir à la semaine des 4 jours dès la rentrée 2017.

En dépit des difficultés d'organisation, de recrutement et de financement, la semaine des 4,5 jours avait été maintenue pour l'année scolaire 2017/2018.

Considérant les différentes réunions de concertation avec les élus du Regroupement Pédagogique Intercommunal Grainville/Mondrainville (RPI), avec les enseignantes et avec les membres du conseil d'école,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 5 décembre 2017,

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, monsieur le maire propose au conseil municipal d'adopter la nouvelle organisation du temps scolaire suivante :

RETOUR A LA SEMAINE DES QUATRE JOURS

LUNDI – MARDI - JEUDI - VENDREDI

SITE DE GRAINVILLE SUR ODON

MATIN ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	APRES-MIDI ENSEIGNEMENT
09h00-11h50	11H50-13H25	13H25-16H35

SITE DE MONDRAINVILLE

MATIN ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	APRES-MIDI ENSEIGNEMENT
08H45-12H00	12H00-13H45	13H45-16H30

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, valide cette nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée scolaire 2018.

**✚ Objet : Recrutement d'un adjoint technique territorial pour un contrat à durée déterminée
Délibération N° 2017*43**

Monsieur le maire expose que l'agent chargé des activités périscolaires, dont le contrat se termine le 31 décembre 2017, n'a pas souhaité le renouveler.

C'est pourquoi, il convient de recruter un nouvel agent à compter du 1^{er} janvier 2018 aux conditions suivantes :

Recrutement d'un adjoint technique territorial :

- Contrat à durée déterminée du 1^{er} janvier 2018 au 6 juillet 2018 inclus.
- Durée hebdomadaire de travail : 21 heures
- Rémunération sur une base indiciaire : Indice Brut 352 5^e échelon

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à signer un contrat à durée déterminée du 1^{er} janvier 2018 au 6 juillet 2018 aux conditions précitées.

Monsieur le maire déclare que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 20h30.